

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

Nombre de conseillers : 17

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de TREFFLEAN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LE JALLÉ, Maire.

**PRESENTS** : Claude LE JALLÉ, Gwénaél LE FLOCH, Nadine MIGNOT, Blaise MAYANGA, Bénédicte BARRE-VILLENEUVE, Nicole OGER, Bruno BODARD, Patrick CORDUAN, Lucie BERNARD LICOT, Virginie LE JULE, Emmanuel MASSARD, Jack AUBRY.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Emilie CALVAR, Emilie CARRÉ, Alexandre JOANNIC, Jean-François BRETON, Myriam FORGET.

Madame Emilie CALVAR a donné pouvoir à Monsieur Gwénaél LE FLOCH

Monsieur Alexandre JOANNIC a donné pouvoir à Monsieur Claude LE JALLÉ

Monsieur Jean-François BRETON a donné pouvoir à Monsieur Jack AUBRY

Convocation du 7 avril 2023

Secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel MASSARD

Le procès-verbal du conseil municipal du 2 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

En préambule, Monsieur le Maire indique qu'il retire le bordereau n°5 « Tarification repas restaurant scolaire : création d'un tarif spécifique « agents municipaux », car après consultation du contrôle de légalité, il s'avère qu'il ne peut être instauré.

### 1- Finances

Monsieur le Maire donne lecture d'une note de présentation budgétaire ; il indique que le budget 2023 est équilibré en fonctionnement à 2 170 741 €, et en investissement à 1 636 567 €, soit un total de 3 807 308€ qui tient compte d'une augmentation des taux d'imposition de 1% (recette de 7 006€).

Ce budget est anticipatif, en prévision du projet de réhabilitation du centre bourg.

Dans le cadre du plan de développement durable, il insiste sur la rénovation du parc d'éclairage public : la commune s'est inscrite dans un programme exceptionnel de Morbihan Energies visant à remplacer 84 luminaires de type « boule » par du LED (ROSCOËT et SAINTE APOLLINE), permettant de réduire et limiter les nuisances lumineuses. Ce programme est éligible au Fonds vert (fonds d'accélération de la transition écologique). A l'horizon 2030, l'objectif étant d'atteindre la neutralisation énergétique (éclairage public et fossile).

Le projet de budget comporte des dépenses d'équipement pour les services techniques, des prévisions de dépenses supplémentaires pour l'ALSH en prévision de l'ouverture en septembre pour les 3-6 ans. La masse salariale est en hausse de 140 000 €, et tient compte de l'augmentation du point d'indice et de la création de deux postes ; elle représente 52% des dépenses de fonctionnement.

La dette par habitant au 01/01/2023 est de 947.38 € (2 375 086 €/2 507 habitants). La capacité de désendettement est de 5.29 ans, ce qui est plutôt une moyenne basse, signe que la commune est bien gérée, elle continue de s'équiper sans beaucoup emprunter, en allant chercher les subventionnements.

*Patrick CORDUAN demande s'il serait possible d'équiper l'éclairage public de panneaux solaires*

*Claude LE JALLÉ répond que Morbihan Energies ne finance pas ces dispositifs, et que la dépense serait intégralement à la charge de la commune.*

## • Taux d'imposition 2023

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 8 avril 2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 33.66 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 53.26 %

En 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée pour la totalité des contribuables. Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et les autres locaux non affectés à l'habitation principale, ainsi que sur les locaux vacants sont en revanche maintenues.

Il est donc nécessaire de voter à nouveau un taux de taxe d'habitation.

La commission finances, réunie le 27 mars dernier, a proposé une augmentation des taux de 1% (ce qui représente une augmentation d'environ 7 € par foyer), soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 34.00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 53.79 %
- Taxe d'habitation (taux 2019 : 15.45 %) : 15.60 %

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,**

**- d'augmenter les taux d'imposition 2023 de 1%, soit :**

- TFPB : 34.00 %
- TFPNB : 53.79 %
- TH : 15.60 %

## • Budget général : budget primitif 2023

Mme Nadine MIGNOT présente le travail effectué par la commission des finances lors de l'élaboration du budget primitif 2023. Elle rappelle qu'il s'agit d'un budget prévisionnel qui regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes et doit permettre à la collectivité de fonctionner normalement pour tout ce qui concerne la gestion courante des différents services et d'engager les équipements nouveaux ou en cours. Les dépenses de fonctionnement sont globalement connues, ce qui n'est pas toujours le cas des recettes.

Les principaux investissements sont les suivants :

### Restes à réaliser 2022 :

#### Dépenses :

- Mobilier scolaire : 469.87
- Maîtrise d'ouvrage déléguée rest. Scolaire : 3 852.00
- Défibrillateurs : 3 588.53
- Travaux (cimetière ; Bizole ; aménagement bourg) : 144 849.69

#### Recettes :

- Subventions : 47 884.12

### Principaux projets 2023 :

- Restaurant scolaire (solde travaux) : 77 583
- Travaux de sécurisation routière Bizole : 94 395
- Travaux de voirie : 20 000
- Aménagement centre bourg : 834 603
- Mobilier (rest scolaire – Médiathèque – école – service jeunesse) : 11 597

- Matériel restaurant scolaire	:	5 000
- Columbarium	:	26 246
- Matériel – outillage Services techniques	:	18 000
- Travaux cimetièrè	:	69 588
- Travaux éclairage public – économies d'énergie	:	20 000

Les principales recettes d'investissement sont les suivantes :

- Excédent de fonctionnement capitalisé	:	448 785
- Cessions de terrains	:	164 000
- Subventions	:	101 602
- FCTVA	:	29 000
- Taxe d'aménagement	:	57 272

**Ce projet de budget primitif 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes :**

- **Section de fonctionnement : 2 170 741 €**
- **Section d'investissement : 1 636 567 €**

Mme Nadine MIGNOT indique que, dans le cadre de l'instruction comptable M57, le conseil municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des virements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exception des charges de personnel. Si un virement de crédit entre chapitres est mis en œuvre, il fait l'objet d'une décision du Maire, qui rend compte au conseil municipal au cours de la réunion la plus proche.

*Jack AUBRY demande si le nombre de défibrillateurs est amené à augmenter*

*Claude LE JALLÉ indique que 2 nouveaux défibrillateurs vont être installés : 1 au Pôle santé, 1 au restaurant scolaire.*

*Jack AUBRY signale que celui de la salle des sports n'est accessible que lorsque la salle est ouverte*

*Gwénaél LE FLOCH répond que l'installation à l'extérieur va être étudiée*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix POUR, 1 voix CONTRE, 1 ABSTENTION,**

- Approuve le budget primitif 2023
- Donne délégation au Maire pour procéder à des virements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exception des charges de personnel.

**• Budget annexe lotissement Les jardins de Salomé 2 : budget primitif 2023**

Madame Nadine MIGNOT présente le projet de budget primitif 2023 du budget annexe les jardins de Salomé 2. Elle rappelle que 6 lots ont été vendus en 2021, il reste donc un lot à vendre.

**FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES**

65821	Reversement de l'excédent au budget principal	272 942,45
6588	Autres dépenses non stockables	1,00
71355 (042)	Annulation stock final 2022	2 894,64
<b>Total</b>		<b>275 838,09</b>

**RECETTES**

002	Résultat de fonctionnement 2022		239 333,09
7015	Vente lot n°6		36 504,00
7588	Autres recettes diverses		1,00
<b>Total</b>			<b>275 838,09</b>

## INVESTISSEMENT

### DEPENSES

168748	Avance commune	2 894,64
	<b>Total</b>	<b>2 894,64</b>

### RECETTES

3555 (040)	Reprise stock initial	2 894,64
	<b>Total</b>	<b>2 894,64</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2023 du budget annexe les jardins de Salomé 2.

### • Subventions 2023 aux associations

Monsieur le Maire souligne que les dossiers de demandes de subventions ne sont pas toujours remplis correctement, la commission a notamment constaté que la participation financière de la commune n'apparaissait pas dans certains dossiers.

Madame Nadine MIGNOT présente les propositions de la commission finances du 27 mars 2023 :

ASSOCIATIONS	Propositions 2023	
TREFFL'EN FETE	1 500,00	
TREFFL'EN FETE tournoi de Molky	150,00	
TREFFLEAN ATHLETISME	500,00	
TREFF'LOISIRS	550,00	
TENNIS CLUB ST NOLFF/TREFFLEAN	500,00	
ASSOC SPORT TREFFLEAN FOOT	2 000,00	
ACCA - SOCIETE DE CHASSE	500,00	
COMITÉ DE JUMELAGE	1 200,00	<i>Sous réserve organisation voyage</i>
CLASSE DECOUVERTE ECOLE PRIVÉE	2 376,00	
A.P.E.L Ecole Saint-Joseph	500,00	<i>Sous réserve organisation randonnée</i>
Union des commerçants de Treffléan	500,00	<i>Sous réserve AG extraordinaire</i>
Les amis de la chapelle de Bizole	1 000,00	
EAU ET RIVIERES DE BRETAGNE	50,00	
ENTENTE MORBIHANNNAISE DU SPORT (0,15 €/hbt)	376,05	
Pupilles Sapeurs-Pompiers du Morbihan	100,00	
ACCA - PIEGEURS RAGONDINS	500,00	
KIWANIS - Joutes nautiques	150,00	
<b>TOTAL</b>	<b>12 452,05</b>	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (MM MAYANGA et AUBRY, Présidents d'associations, ne prennent pas part au vote) :

- Vote les subventions ci-dessus pour l'exercice 2023.

Lucie BERNARD LICOT demande si l'attribution d'une subvention à l'association de chasse peut être subordonnée à l'engagement des chasseurs de ne pas tirer à proximité, et/ou en direction des habitations  
Claude LE JALLÉ répond que suite au problème survenu l'an dernier, il a reçu le président de l'association.

## 2- Urbanisme : révision allégée du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire présente le dossier :

Motif de la révision allégée :

En cohérence avec le PADD visant notamment à maintenir les économies sur leurs espaces dédiés, le PLU a délimité 3 secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées correspondant à des activités isolées et visant à permettre leur confortement. Les périmètres reprennent les emprises des sites d'activités en 2019/2020 sans extension.

Le STECAL de Randrécard couvre l'emprise des 3/4 du manoir de Randrécard. Il s'agit d'une activité de location, séminaires, hébergements hôteliers.



En vue de développer leur activité, les exploitants ont pour projet d'acquérir le 4<sup>ème</sup> bâtiment qui forme le carré du manoir, afin de le réaménager et en prévoir une extension.

De l'autre côté de la route, les propriétaires souhaitent améliorer les paysages environnants ce lieu d'exception, en réhabilitant les annexes et en en étendant une parfaitement insérée dans le site.



La révision allégée a donc pour objectif de revoir les contours de ce STECAL pour conforter l'activité existante.

*Monsieur le Maire indique qu'il est souhaitable de permettre l'évolution de cette activité, afin de la pérenniser. De plus, cette activité fait fonctionner d'autres acteurs de l'hôtellerie sur la commune, qui reversent également des taxes.*

Gwénaël LE FLOCH indique qu'il est mitigé sur ce projet de révision allégée du PLU car le document est récent (3 ans à peine), et que selon lui il s'agit d'un intérêt personnel qui pourrait créer un précédent. Il ajoute qu'il a eu quelques difficultés à gérer des coupes de branches et que la Commune a déjà fait l'effort de réaliser un plateau ralentisseur.

Claude LE JALLÉ indique que la motivation des propriétaires est le développement économique de leur activité, qui en l'état est freiné par les surfaces de bâtiments disponibles : l'organisation de séminaires de 280 personnes n'est pas possible car la salle utilisée pour les réunions ne peut l'être pour les repas. Selon lui, cet établissement est une carte de visite pour la commune et bien au-delà, de par le manque de lieux d'exception de cette nature et une forte demande sur l'agglomération Vannetaise. Il génère plusieurs dizaines d'emplois locaux (restauration, hôtellerie, nettoyage...). Le projet d'extension supprimerait, également, une friche agricole et améliorerait le paysage. Le Maire précise que ses rapports avec les propriétaires sont sans souci et qu'il souhaite que le projet aboutisse.

Bénédicte BARRÉ VILLENEUVE indique qu'elle est d'accord avec Gwénaël LE FLOCH, que cette procédure aurait un coût pour la commune afin de satisfaire un intérêt personnel, alors que nous sommes en bout d'impasse et en recherche permanente d'économie sur tous les postes budgétaires.

Elle ajoute que les impôts (taxe foncière) sont payés de toute façon, la taxe de séjour n'est plus une recette communale. Elle souligne également que les propriétaires n'ont pas été très coopératifs lors de l'organisation par la commune de certaines animations.

Emmanuel MASSARD évoque la demande antérieure des propriétaires des Jardins d'Hysope de déclassement de leur propriété, qui leur avait été refusée. Quel serait le coût pour la commune de la procédure de révision allégée ?

Claude LE JALLÉ répond que le déclassement de la propriété Les Jardins d'Hysope a été refusé car la propriétaire souhaitait vendre par pièce, et que le classement en zone Ai du PLU permet de figer l'activité. La propriétaire n'a pas formulé de demande au moment de l'élaboration du PLU. Pour Randrecard, les propriétaires n'avaient pas la possibilité d'acheter la longère alors habitée au moment de l'élaboration du PLU, c'est pourquoi qu'ils ne sont demandeurs que maintenant. Le coût de la révision allégée se situerait entre 5 000 € et 15 000 €, pour 9 mois d'études.

Bruno BODARD indique que bien que les propriétaires aient un comportement qui peut s'apparenter à du parisianisme, le projet doit être soutenu pour l'image de la commune et le développement de cette affaire.

Jack AUBRY indique que selon lui, cette demande peut en engendrer d'autres, et qu'il y est défavorable. Blaise MAYANGA soutient les propos d'Emmanuel MASSARD, de Bénédicte BARRE-VILLENEUVE, de Gwénaël LE FLOCH et n'est pas favorable à la prise en charge du coût financier par la commune.

Patrick CORDUAN demande si les arbres (chênes) sont considérés comme protégés ou pas

Claude LE JALLÉ répond que dans le PLU, certains talus sont protégés, donc les arbres qui poussent sur ces talus le sont par extension ; si un arbre est abattu, on doit en replanter un, mais pas forcément de la même essence.

Bruno BODARD souhaite que la commission environnement travaille sur le recensement des arbres considérés comme remarquables

Monsieur le Maire soumet au vote la proposition de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 4 voix POUR, 4 voix CONTRE, et 7 ABSTENTIONS,**

- **DECIDE** de ne pas prescrire la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

### 3- Personnel communal : modification du tableau des emplois

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant que l'organisation des services périscolaire et extrascolaire, et l'ouverture d'un ALSH 3-6 ans nécessitent :  
- une augmentation de la durée hebdomadaire de service pour 3 emplois ;  
- la création d'un emploi d'adjoint d'animation territorial à temps complet.

Augmentation de la durée hebdomadaire de service pour les emplois suivants :

- Adjoint territorial d'animation : passage de 11/35<sup>ème</sup> à 24/35<sup>ème</sup> ;
- Adjoint technique territorial : passage de 16.5/35<sup>ème</sup> à 26.93/35<sup>ème</sup> ;
- Adjoint technique territorial : passage de 27.52/35<sup>ème</sup> à 29/35<sup>ème</sup>

Le Maire propose au conseil municipal :

La suppression de l'emploi d'adjoint territorial d'animation à 11/35<sup>ème</sup>

Et

La création d'un emploi d'adjoint territorial d'animation à 24/35<sup>ème</sup>

La suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial à 16,5/35<sup>ème</sup>

Et

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à 26.93/35<sup>ème</sup>

La suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial à 27.52/35<sup>ème</sup>

Et

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à 29/35<sup>ème</sup>

La création d'un emploi d'adjoint territorial d'animation à temps complet.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 14 mars 2023,

**DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier comme suit le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 :

Grade	Nouvel effectif	durée hebdomadaire
<b>ADMINISTRATIVE</b>	<b>5</b>	
Attaché principal	1	TC
Rédacteur	1	TC
Adjoint administratif territorial	1	TC
Adjoint administratif territorial	1	TC

Adjoint administratif territorial	1	16,5/35ème
<b>TECHNIQUE</b>	<b>7</b>	
Agent de maîtrise	1	TC
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	TC
Adjoint technique territorial	2	TC
<b>Adjoint technique territorial</b>	<b>1</b>	<b>29/35ème</b>
Adjoint technique territorial	1	19/35ème
<b>Adjoint technique territorial</b>	<b>1</b>	<b>26.93/35ème</b>
<b>ANIMATION</b>	<b>3</b>	
Animateur	1	TC
<b>Adjoint territorial d'animation</b>	<b>1</b>	<b>24/35ème</b>
<b>Adjoint territorial d'animation</b>	<b>1</b>	<b>TC</b>
<b>MEDICO SOCIALE</b>	<b>2</b>	
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1	29,75/35ème
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	1	31.39/35ème
<b>CULTURELLE</b>	<b>1</b>	
Adjoint territorial du patrimoine	1	20/35ème
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

#### 4- Espace jeunes : règlement intérieur

Madame Bénédicte BARRE VILLENEUVE indique qu'au sein de son Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H), la mairie de Treffléan organise un accueil pour les adolescents Treffléanais et extérieurs de 12 à 17 ans, pendant les vacances scolaires et en période scolaire les mercredis et samedis, mais aussi sur des temps particuliers en fonction des projets impulsés.

Conçu comme un lieu convivial, l'Espace Jeunes vise à répondre à trois grands axes éducatifs :

- favoriser l'épanouissement, la découverte, les loisirs collectifs et les espaces de vie des jeunes ;
- encourager l'apprentissage de la responsabilisation et susciter l'engagement dans la vie locale ;
- sensibiliser et prévenir des risques liés au passage dans la vie adulte.

Un projet de règlement, dont Mme BARRE VILLENEUVE donne lecture, est soumis à l'approbation du conseil municipal ; ce règlement a pour but de définir les règles nécessaires au bon fonctionnement de l'Espace Jeunes pendant les temps d'accueil libre et également lors des activités, des sorties, des soirées, des séjours et des projets spécifiques.

Cet accueil au sein de « l'Espace Jeunes » impose l'adhésion au présent règlement du participant et de ses parents.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **ADOpte** le règlement de l'espace jeunes joint en annexe.

## 5- Décisions du maire dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire

• **Décision n°2023-04 du 12/04/2023** : Convention portant mise à disposition d'un terrain à ATC France Parcelle ZC 175, ZA de Kervoyel (40 m<sup>2</sup>) – Redevance : 3 500 €/an – Durée de la convention : 12 ans  
*Le montant de la redevance a été renégocié, il était de 3 121 €, ainsi que la clause d'indexation qui est passée de 1% à 2%.*

• Droit de préemption urbain :

003	ZD 137	Parcelle bâtie	520 m <sup>2</sup>	non le 06/03/2023
004	ZD 315 ZD 317	Parcelle bâtie	194 m <sup>2</sup> 137 m <sup>2</sup>	non le 05/04/2023

## 6- Informations diverses

Monsieur le Maire indique que l'ostéopathe, qui loue à la commune le local situé à côté de la Poste, va déménager dans le local rue du Delan (occupé précédemment par la podologue). Le montant du loyer mensuel est fixé à 490.00 €.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 9 juin, date imposée par l'Etat pour la désignation des délégués et suppléants en qualité de grands électeurs pour les élections sénatoriales du 24 septembre

*Jack AUBRY demande où en est l'organisation de la fête de la musique*

*Blaise MAYANGA répond que l'inter associations se réunit lundi prochain pour la préparation de la manifestation.*

### Tour de table :

Patrick CORDUAN fait part d'une remontée d'information sur le prix élevé de la location de l'ancien restaurant scolaire

Gwénaél LE FLOCH répond qu'une étude comparative avait été réalisée avant la proposition de tarification, qui montrait que les tarifs étaient plutôt moins élevés qu'alentour

Patrick CORDUAN fait part des craintes des riverains du stade, avec l'arrivée des beaux jours, quant au bruit et aux dégradations occasionnés par les jeunes. Il demande s'il serait possible d'installer des caméras.

Jack AUBRY demande où en est le projet de police municipale mutualisée

Claude LE JALLÉ répond que les recrutements sont en cours ; il insiste sur le problème de la vitesse des véhicules

Emmanuel MASSARD : demande à que les policiers municipaux, quand ils seront en mission dans la commune, soient envoyés devant l'école.

Les travaux réalisés au cimetière sont une belle réussite, est-ce que le passage de la rue à 30km/h est envisagé ?

La fête du printemps a été une belle animation.

Nicole OGER : signale un problème de sécurité au niveau de la ZA de Kervoyel car il y a fréquemment beaucoup de terre sur la route, qui est rendue glissante par temps de pluie

Claude LE JALLÉ répond que la sté COLAS a été prévenue, et qu'un permis d'exhaussement est toujours en cours.

Bénédicte BARRE VILLENEUVE : informe de l'arrivée d'une nouvelle animatrice à l'ALSH, qui prendra ses fonctions le 2 mai. Elle sera chargée principalement de préparer l'ouverture de l'ALSH 3-6 ans au mois de septembre, et de la gestion du service périscolaire ; le projet éducatif et pédagogique va être rédigé, et sera soumis au vote en septembre.

Depuis septembre 2022, avec l'ouverture de la garderie, la fréquentation de l'ALSH est en nette augmentation, avec une moyenne de 20 enfants.

Le service enfance-jeunesse est à la recherche de personnes titulaires du BAFA ou du BPJEPS pour renfort le mercredi et petites vacances.

Gwénaél LE FLOCH : les travaux du cimetière ont été réceptionnés, et sont une belle réalisation, l'accessibilité PMR est assurée. Les travaux de sécurisation routière de Bizole vont commencer le 24 avril.

Dossier de révision allégée du PLU : les propriétaires auraient dû présenter leur activité

Claude LE JALLÉ : ce n'est pas à eux de présenter le projet de Révision Allégée du P.L.U.

Blaise MAYANGA : L'été dernier, des contrôles de gendarmerie ont été faits au stade, mais les jeunes avaient quitté les lieux.

Chiffres de la sécurité routière Départementale (comparatif mars 2022/mars 2023) :

	Accidents	Blessés	Dont blessés hospitalisés	Tués
2022	105	115	34	13
2023	96	111	44	6

Jack AUBRY : signale que les radiateurs de la salle n°1 de la salle des sports ne fonctionnent pas, et que les dalles de plafond de la salle n°2 n'ont pas été changées.

Pour les boulistes, pas de toilettes femmes.

Claude LE JALLÉ indique que les travaux des eaux usées ne sont pas terminés. Une demande sera faite pour que les réseaux soient amenés au droit du bâtiment des chasseurs, ce qui permettra l'installation de toilettes.

Jack AUBRY signale également qu'une boîte noire de dératisation a été jetée dans l'étang.

Claude LE JALLÉ répond que cette boîte a été remise en place par la sté FARAGO, chargée de la dératisation. Les boîtes disposées autour de l'étang seront fixées afin d'éviter ce problème.

Une information sera insérée dans le prochain bulletin municipal.

Jack AUBRY souhaite relayer une information donnée par Jean-François BRETON : un incident est survenu lors de la réunion de la commission finances du 27 mars, suite à des moqueries, il a quitté la réunion. Il indique qu'il fait partie d'une opposition constructive, et demande un respect mutuel entre élus.

Claude LE JALLÉ indique que Jean-François BRETON a quitté la salle suite à une explication qui n'a pas été bien comprise sur la ligne budgétaire concernant le remplacement des lampes de type boule par des LED, il n'y a pas eu de moquerie à son encontre.

Bruno BODARD : Les 33<sup>èmes</sup> joutes nautiques organisée par le Kiwanis Club de Vannes Gwened se dérouleront le dimanche 27 août, l'équipe de Treffléan est constituée.

Le bilan de la fête du printemps est très positif ; cette manifestation a été organisée avec le PNR, dans le cadre l'Atlas de la Biodiversité Communale. Pour la création de l'affiche, un concours de dessin, auquel ont participé les enfants des 2 écoles, a été organisé.

Le pique-nique, malgré une météo pas très favorable, a réuni une dizaine de familles.

La course des œufs de Pâques n'a pas été bien comprise, car différente d'une course aux œufs, il sera nécessaire de mieux communiquer.

La conférence assurée par une botaniste était très intéressante.

La visite du site des scouts Les vénètes s'est très bien déroulée, avec une dégustation de soupe aux orties.

En fin de journée, la conférence sur les chauves-souris, avec balade autour de l'étang, a passionné une vingtaine de participants.

Pour une prochaine organisation, il est envisagé de décaler la date en mai, et d'améliorer la communication ; Bizole serait intéressé par une course aux œufs.

Un concours de peinture régionale ouvert à tous sera organisé par l'association Couleurs de Bretagne lundi 1<sup>er</sup> mai : accueil à partir de 8h à la salle Belle Etoile ; les artistes seront classés dans différentes catégories, d'âge pour les enfants, et de niveau pour les adultes. A partir de 16h, un jury composé de 5 treffléanais déterminera les prix. Il est fait appel à candidatures pour la composition du jury ; Lucie BERNARD LICOT et Bruno BODARD sont candidats.

Les autres membres seront : 1 représentant de l'ARAC, 1 représentant du club des Bruyères, et 1 représentant de Treffloirs. Un vin d'honneur sera offert en fin de journée.

Nicole OGER : signale que certains chiens ne sont pas tenus en laisse autour de l'étang. Un rappel sera inséré dans le prochain bulletin municipal.

*La séance est levée à 20h30.*

Le Maire,  
Claude LE JALLÉ

Le secrétaire de séance,  
Emmanuel MASSARD